

---

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

Date d'émission: 28.01.2009

Page 1 de 7

Révisé le: 12.11.2020

**Remarque:** Il s'agit d'une traduction non officielle du rapport allemand. En cas de malentendu, la version allemande fait foi.

---

### Section 1: Identification de la substance du mélange et de l'entreprise

---

#### 1.1 Identification du produit

Identification du mélange: SUPERFIBER 40/8

Code du commerce: 2024-1036

#### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance, du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Produits chimiques de construction

Utilisation déconseillée : Données non disponibles.

#### 1.3 Coordonnées du fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Concretum Construction Science AG, Steinackerstrasse 56, 8302 Kloten

Responsable: [sicherheit@concretum.com](mailto:sicherheit@concretum.com)

#### 1.4 Numéro d'urgence

Centre d'information toxicologique: 145 (en Suisse)

+41 44 251 51 51 (de l'étranger)

Concretum Construction Science AG: +41 44 445 13 46

[www.concretum.com](http://www.concretum.com)

---

### Section 2: Identification des dangers

---

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Régulation (EG) Nr. 1272/2009 (CLP)

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon le règlement CLP 1272/2008/CE.

Effets physico-chimiques dangereux pour la santé humaine et l'environnement : Aucun autres risques.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2009 (CLP)

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon le règlement CLP 1272/2008/CE.

Réglementations particulières selon l'annexe XVII du règlement REACH Modifications ultérieures : Aucun

#### 2.3 Autres dangers

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présent

Autres risques: Aucun autre risque

Date d'émission: 28.01.2009

Révisé le: 12.11.2020

**Remarque:** Il s'agit d'une traduction non officielle du rapport allemand. En cas de malentendu, la version allemande fait foi

---

---

## **Section 3: Composition/informations sur les composants**

---

### **3.1 Ingrédients**

Superfiber 40/8

### **3.2 Mélanges**

Étiquetage du mélange :

**Composants dangereux selon le règlement CLP et classification correspondante**

Aucun

---

## **Section 4: Premiers secours**

---

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **Remarques générales**

Enlever les vêtements contaminés.

#### **Après inhalation**

Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

#### **Après contact avec la peau**

Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant l'utilisation suivante.

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux ouverts avec de l'eau. Rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer à les rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche (une érosion dentaire est possible en cas d'exposition répétée). Consulter un médecin si les troubles persistent.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

N.A.

### **4.3 Indications d'attention médicale immédiate ou de traitement spécial**

N.A.

---

## **Section 5: Mesures contre l'incendie**

---

### **5.1 Moyens d'extinction appropriés**

Eau pulvérisée, CO<sub>2</sub>, poudre, brouillard d'eau. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.

### **5.3 Conseils pour la lutte contre le feu**

Utiliser un appareil respiratoire approprié.

Date d'émission: 28.01.2009

Révisé le: 12.11.2020

**Remarque:** Il s'agit d'une traduction non officielle du rapport allemand. En cas de malentendu, la version allemande fait foi

---

---

## **Section 6: Mesures en cas de déversement accidentel**

---

### **6.1 Précautions personnelles**

Utiliser un équipement de sécurité personnel (voir aussi chapitre 8).

### **6.2 Mesures de protection de l'environnement**

Ne pas laisser de grandes quantités pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### **6.3. Procédures de nettoyage**

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, gravier, liant universel, Penta 77).

---

## **Section 7 : Manipulation et stockage**

---

### **7.1 Précautions pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées. Ne pas manger, boire et fumer pendant le traitement du produit. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées et éviter l'inhalation directe des vapeurs.

### **7.2 Conditions de stockage en tenant compte des incompatibilités**

Conserver à une température constante comprise entre 5 °C et 30 °C dans un endroit sec et ventilé. Éviter l'exposition directe au soleil et les fortes chaleurs.

### **7.3 Utilisations finales spécifiques**

Conseils

Adjuvant du béton

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Adjuvant du béton

---

## **Section 8: Contrôles de l'exposition et protection individuelle**

---

### **8.1 Paramètres à surveiller**

Pas d'autres informations.

### **8.2 Limitation et contrôles de l'exposition**

#### **Mesures de protection individuelle (équipement de protection personnel)**

##### **Protection respiratoire**

Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

##### **Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés Gants de protection contre les produits chimiques testés selon EN374

##### **Protection des yeux**

Lunettes de protection avec protections latérales

##### **Protection du corps**

Vêtements de travail.

Date d'émission: 28.01.2009

Révisé le: 12.11.2020

**Remarque:** Il s'agit d'une traduction non officielle du rapport allemand. En cas de malentendu, la version allemande fait foi

---

## Section 9: Propriétés physico-chimiques

---

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

a) État physique	solide
b) Couleur	blanche
c) Odeur	inodore
d) Point de fusion/point de congélation :	> 200°C
e) Point d'ébullition :	> 200 °C
f) Inflammabilité :	N.A.
g) Limites inférieure et supérieure d'explosivité :	N.A.
h) Point d'éclair :	≥ 400 °C
i) Température d'inflammation :	N.A.
j) Température de décomposition :	N.A.
k) pH :	N.A.
l) Viscosité cinématique	N.A.
m) Solubilité :	Soluble dans une solution de chlorhydrate à 20 %. Insoluble dans l'eau.
n) Coefficient de partage n-octanol/eau :	N.A.
p) Densité :	1.31 g/ml
q) Densité de vapeur relative :	N.A.
r) Propriétés des particules :	N.A.

### 9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible

---

## Section 10: Stabilité et réactivité

---

### 10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et de la lumière.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune spécifique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

## Section 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Pas d'autres informations.

Date d'émission: 28.01.2009

Révisé le: 12.11.2020

**Remarque:** Il s'agit d'une traduction non officielle du rapport allemand. En cas de malentendu, la version allemande fait foi

---

---

## Section 12: Informations écologiques

---

### 12.1 Toxicité

Selon 1272/2008/CE : Ne doit pas être classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 Processus de dégradation

Aucune donnée disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présent.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

---

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

RS 814.610 Ordonnance sur le mouvement des déchets (VeVA)

RS 814.600 Ordonnance technique sur les déchets (VeVA)

RS 814.610.1 Ordonnance du DETEC sur les listes de circulation des déchets

Recyclez si possible. Éliminer dans des décharges autorisées ou des incinérateurs. Procéder conformément aux réglementations locales et nationales applicables. Contactez un service local d'élimination des déchets.

#### Produit

Ne pas laisser les déchets s'écouler dans les égouts.

Ne pas polluer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des récipients usagés.

Envoyer à Envoyer à un service d'élimination des déchets agréé.

#### Emballage

Les conteneurs vidés de leur contenu doivent être recyclés de manière appropriée (p. ex. recyclage de conteneurs).

---

## Section 14: Informations relatives au transport

---

Pas de marchandises dangereuses selon les réglementations de transport.

### 14.1 Numéro ONU

N.A.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

### 14.3 Classe de danger pour le transport

N.A.

### 14.4 Groupe d'emballage

N.A.

### 14.5 Dangers environnementaux N.A.

Date d'émission: 28.01.2009

Révisé le: 12.11.2020

**Remarque:** Il s'agit d'une traduction non officielle du rapport allemand. En cas de malentendu, la version allemande fait foi

---

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N / A.

Transport routier et ferroviaire (ADR-RID)

N / A.

Transport aérien (IATA)

N / A.

Transport maritime (IMDG)

N / A.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC

N.A.

---

### Section 15: Dispositions légales

---

#### 15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **Règlement 649/2012/UE sur l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux (PIC)**  
Non listé
- **Règlement 1005/2009/EG sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)**  
Non listé
- **Règlement 850/2004/EG sur les polluants organiques persistants (POP)**  
Non listé
- **Restrictions selon REACH, Titre VIII**  
Aucune
- **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/liste candidate SVHC**  
Non listé
- **Directive Seveso (2012/18/UE (Seveso III))**  
Non attribué
- **Directive 2011/65/UE sur la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) – Annexe II**  
Non listé
- **Règlement 166/2006/EG portant création d'un registre européen des rejets et transferts de polluants (PRTR)**  
Non listé
- **Directive 2000/60/EG pour créer un cadre réglementaire pour les mesures communautaires dans le domaine de la politique de l'eau (WRR)**  
Non listé
- **Règlement 98/2013/UE sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs**  
Non listé
- **Règlement 111/2005/EG établissant des règles pour le contrôle du commerce des substituts de médicaments entre la Communauté et les pays tiers**  
Non listé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance.

Date d'émission: 28.01.2009

Révisé le: 12.11.2020

Remarque: Il s'agit d'une traduction non officielle du rapport allemand. En cas de malentendu, la version allemande fait foi

---

## Section 16: Autres informations

---

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AwSV	Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau
CAS	Base de données des composés chimiques et de leur clé unique, le numéro de registre CAS
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DGR	Réglementation pour le transport de marchandises dangereuses
DMEL	Niveau d'effet minimal dérivé
DNEL	Niveau dérivé sans effet
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA	Association internationale du transport aérien
IATA/DGR	Réglementation des marchandises dangereuses pour le transport aérien
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses maritimes internationales
MARPOL	Polluant marin
NLP	No-Longer Polymer
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
RID	Règlement pour le transport ferroviaire international des marchandises dangereuses
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances au moment de la publication. Les informations sont destinées à une évaluation de la santé et de la sécurité par un utilisateur professionnel. Indépendamment de cela, les réglementations nationales ou locales applicables doivent être respectées. Cette fiche n'est pas transférable à d'autres produits ou à d'autres substances qui ont été mélangées avec le produit décrit dans cette fiche de données de sécurité.